

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26 JUL 2018

Dossier complet le :

26 JUL 2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

Programme de renaturation de la Petite Seille et ses affluents

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président

RCS / SIRET

2 5 5 | 7 0 2 | 5 4 0 | 0 0 0 | 1 4

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur du cours d'eau sur une longueur de cours d'eau de 12 675 m cumulé (soit supérieur au seuil réglementaire égal à 100 m). Entretien des cours d'eau, le volume de sédiments extrait étant de 6 505 m3 cumulé (soit supérieur au seuil réglementaire égal à 2000 m3). Les travaux de désenvasement se répartissent sur 6 ans.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- OUV2: Réalisation d'une échancrure dans le radier d'un ouvrage
- OUV3: Création de seuils échancrés successifs en sortie de 3 ouvrages
- OUV5: Effacement d'un ouvrage avec construction d'une rampe en enrochements naturels
- OUV6: Effacement de 3 ouvrages avec renaturation du lit et des berges
- OUV8: Construction d'une passerelle piétonne
- OUV9: Effacement de 4 ouvrages et remplacement par des ouvrages cadres
- AGR2-3-4-5: Aménagement des exutoires de drains agricoles et Gestion du bétail (3 abreuvoirs en descentes aménagées et 3 passages à gués)
- DIV1: Création de banquettes végétalisées sur un secteur sur élargie
- DIV3: Ouverture du lit (suppression de la partie couverte) et création de banquettes végétalisées
- DIV4: Retalutage des berges, protection de berges (fascines) et renforcement de la berge par des enrochements
- DIV6: Désenvasement du lit accompagné de travaux de reprofilage du lit et des berges
- ECO1-2: Retrait d'encombres, RIP5-6-7: entretien de la ripisylve ; RIP2-3-4: végétalisation des berges; RIP8: coupes de de résineux et peupliers;

4.2 Objectifs du projet

La Petite Seille et ses affluents présentent des problèmes morphologiques (absence de ripisylve, envasement conséquent, défaut d'entretien de la végétation, rupture de la continuité écologique, tracés rectiligne) qui sont le résultat 1) des diverses interventions et modifications ayant eu lieu au cours des 20 dernières années (recalibrages, curages, rectifications), et 2) des pratiques agricoles (drainage, grandes cultures). Cette situation a donc conduit le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille à engager une réflexion globale visant la restauration, l'aménagement et la mise en valeur de ces cours d'eau.

L'aménagement de ces cours d'eau présente différents objectifs: 1) redonner au cours d'eau un profil naturel, 2) augmenter les potentialités écologiques du milieu, 3) améliorer les écoulements, 4) favoriser la filtration des polluants, 5) rétablir la continuité écologique et 6) redonner au cours d'eau un aspect paysager intéressant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

-OUV2: Réalisation d'une échancrure dans le radier béton d'un ouvrage pour concentrer les écoulements au centre de l'ouvrage et réduire la hauteur de chute impactante pour la continuité écologique; -OUV3: Création de seuils échancrés successifs espacés de 10 m environ pour casser l'effet chute d'eau en sortie de 3 ouvrages et rétablir la continuité piscicole actuellement interrompue; -OUV5: Effacement d'un ouvrage (1.90 m de chute) avec construction d'une rampe en enrochements naturels sur 28 m assurant la remontée du poisson par la pente douce de la rampe et par les micro-sinuosités créées; -OUV6: Effacement de 3 ouvrages avec renaturation du lit et des berges en pentes douces; -OUV8: Effacement d'un ouvrage et remplacement par une passerelle piétonne reposant sur le haut des berges sur 1.50 m de large (transparente aux écoulements); -OUV9: Effacement de 4 ouvrages et remplacement par des ouvrages cadres dimensionnés pour faire transiter le Q100 (couverture sur 5 à 6 m chacun); -AGR2: Aménagement des exutoires de drains agricoles pour épurer les eaux avant rejet au milieu naturel; -AGR3-4-5: Gestion du bétail (pose de 3 abreuvoirs en descentes aménagées et 3 passages à gués) pour limiter les dégradations liées au bétail (effondrement des berges, contamination par matières fécales, colmatage); -DIV1: Création de banquettes végétalisées sur un secteur sur élargie pour concentrer et diversifier les écoulements sur 70 m; -DIV3: Ouverture du lit (suppression de la partie couverte) et création de banquettes végétalisées sur 160 m pour concentrer et diversifier les écoulements; -DIV4: Retalutage des berges en pente douce sur 500 m et protection de berges par des fascines de saules sur 120 m et renforcement de la berge par des enrochements sur 5 m en sortie immédiat d'un ouvrage; -DIV6: Désenvasement du lit accompagné de travaux de reprofilage du lit et des berges (travaux de déblais/remblais) sur 11 275 m pour rétablir un fonctionnement hydraulique et écologique optimal; -ECO1-2: Retrait d'encombres (embâcles et déchets divers); -RIP5-6-7: entretien de la ripisylve (abattage sélectif, recépage, débroussaillage); -RIP2-3-4: végétalisation des berges pour recréer une ripisylve sur secteurs dépourvus en végétation; -RIP8: coupes de plantations en berges (résineux, peupliers) pour des essences inadaptées aux bordures de cours d'eau (fragilisation des berges et dégradation de la qualité de l'eau).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet prévoit un programme d'entretien de la Petite Seille et ses affluents.

Il convient d'intervenir régulièrement, de façon légère, sur les premiers signes de dégradation, de façon à maintenir le bon état écologique des cours d'eau.

Ce programme propose les mêmes actions que le traitement de la ripisylve (coupes, enlèvement sélectif des embâcles, etc.) à un degré moindre.

Le suivi des plantations peut aussi y être intégré, après la période de garantie des plants. L'entretien des abreuvoirs, des passages à gués resteront à la charge des propriétaires riverains.

Un programme d'entretien sera défini par un bureau d'études sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille, une fois tous les travaux du programme de restauration terminés. Il s'étalera sur 3 à 5 ans après achèvement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier est soumis:

- Autorisation au titre du R214-1 du code de l'environnement pour travaux en rivière (3.1.2.0; 3.2.1.0)
- Déclaration au titre du R214-1 du code de l'environnement pour travaux en rivière (3.1.5.0; 3.1.3.0)
- Déclaration d'Intérêt Général au titre L.211-7

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de cours d'eau renaturé (modifiant le profil en long et en travers)	12 675 m cumulé
Le volume de sédiments à extraire (désenvasement)	6 505 m3 cumulé sur 6 ans
Couverture de cours d'eau par mise en place d'ouvrage cadre (modifiant la luminosité du lit)	24 m cumulé (5 à 6 m de couverture chacun)
Protection de berge par enrochements	5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Territoire du Syndicat
Intercommunal du Bassin Versant
Amont de la Seille:

Achain Amelécourt Bellange
Burlioncourt Château-Salins
Château-Voué Conthil Dalhain
Gerbécourt Haboudange Hampont
Lidrezing Lubécourt Morville-lès-
Vic Obreck Pévange Puttigny
Riche Salonnnes Sotzeling
Vannecourt Vaxy Wuisse Zarbeling

En Moselle

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48° 09' 03.33" 78 Lat. 6° 06' 50.9" 96

Point d'arrivée :

Long. 48° 07' 8.58" 88 Lat. 6° 04' 9.08" 36

Communes traversées :

Achain Amelécourt Bellange Burlioncourt Château-Salins Château-Voué Conthil
Dalhain Gerbécourt Haboudange Hampont Lidrezing Lubécourt Morville-lès-Vic
Obreck Pévange Puttigny Riche Salonnnes Sotzeling Vannecourt Vaxy Wuisse
Zarbelin

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF type 1 : Marais de Château-Salins (420030046) ; Marais salé de la grange Fouquet et prés salés de Salennes (410006913) ; Prairie salées de la vallée de la petite seille entre Château-Salins et Puttigny (410006916) ; Etang de Wuisse (410006925) ; - ZNIEFF type 2 : Vallée de la seille de Lindre à Marly (410010374)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté portant protection du biotope constitué par la section du ruisseau la Flotte situé entre la digué de l'étang de Wuisse et la RD28D à Château Voué et Wuisse
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Parc Naturel Régional de Lorraine (FR8000020)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Marais de Chateau-Salins - Marais Salé de la Grange Fouquet et prés salés de Salennes - Prairies Salées de la vallée de la Petite Seille - Etang de Wuisse
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRI) à Chateau Salins (approuvé)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZSC principale présente sur le bassin versant de la Petite Seille est la « Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille » (FR4100232).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de désenvasements prévus seront compensés par une recharge granuclométrique du fond avec resserrement de la section d'écoulement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seulement en phase travaux : Aucun inventaire complet faune/flore n'a été réalisé, le projet n'étant pas de nature à impacter le milieu (c'est le contraire qui est recherché puisqu'il s'agit d'une restauration et renaturation des cours d'eau). Pour les coupes d'arbres : les arbres à cavités seront préservés pour les oiseaux, écureuils et chauves-souris et quelques arbres morts pour les insectes xylophages (des morceaux seront laissés au sol, éloignées des cours d'eau). La période d'intervention se fera hors de la période de nidification de ces espèces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux étant réalisés au niveau des cours d'eau, ils n'auront aucun impact sur les habitats dominants (maris, prés et steppes salés). Les produits de curage seront épandus sur les parcelles agricole en dehors de la zone Natura 2000. Les arbres à cavités seront préservés pour les oiseaux et les chauves-souris. La période d'intervention se fera en dehors de la période de nidification de ces espèces. Le projet n'est pas concerné par la présence de Sonneur à Ventre Jaune (aucun impact). Lors des travaux de désenvasement, les anodontes (mollusques bivalves nécessaires à la reproduction de la Bouvière) seront remis dans les cours d'eau. Maintien du passage de l'eau permanent.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de diversification des écoulements se font dans l'emprise actuelle des cours d'eau. C'est travaux s'accompagnent du retalutage des berges en pente douce avec une emprise limitée sur les terrains adjacents agricoles de l'ordre de 1 à 2 m dans la bande enherbée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations prévues durant la phase de chantier peuvent temporairement générer du bruit, notamment par l'utilisation d'engins lors des actions de restauration telles que la suppression des espèces inadaptées (peupliers, résineux), l'entretien de la ripisylve, la suppression des ouvrages mais aussi les opérations de renaturation du lit et des berges par diversification des écoulements (terrassment, aménagement des berges).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les actions prévues de gestion des ouvrages hydraulique (suppression, remplacements, aménagement), de diversification des écoulements (terrassement, aménagement du lit et des berges), de même que les opérations de stabilisation des berges par enrochement, sont susceptibles de générer de vibrations temporaires sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de chantier génère des risques spécifiques liés à la présence de produits polluants: hydrocarbures liés aux engins de chantier. La mise en place d'un plan de respect de l'environnement et de bonnes pratiques de chantier (absence de pratiques polluantes, utilisation d'huiles biodégradables, dispositif antipollution tel qu'un bac de rétention etc.) sont de nature à éviter tout déversement susceptible de polluer le milieu hydraulique superficiel et le sous-sol. Cf Annexe 7.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et des réductions des effets négatifs du projet concerne essentiellement la phase travaux (cf Annexe 7)

- Evitement: adaptation des opérations de chantier en fonction des exigences écologiques des espèces: réalisation des opérations de chantier en dehors des périodes de reproduction ou fortes sensibilités des espèces présentes (travaux à réaliser entre mi-septembre et décembre); balisage des éléments du patrimoine naturel à conserver; gestion des risques de pollution (système de collecte des fuites, bac de rétention, dispositifs d'absorption, procédures réflexe en cas de déversement , utilisation d'huiles biodégradables etc.);
- Evitement : Maintien des arbres à cavités présentant une occupation en gîte de chiroptères ou d'oiseaux forestiers ;
- Réduction : Mise en place d'un plan de respect de l'environnement pour encadrer la mise en œuvre de bonnes pratiques en phase chantier ;
- Réduction : Mise en œuvre de bonnes pratiques de chantier pour les opérations affectant le lit du ruisseau afin d'éviter la remise en suspension des sédiments : filtre de paille, contrôle de la turbidité et des MES, passage de l'eau permanent, matériel léger etc. ;
- Réduction : Mise en place d'une technique d'abattage des arbres à cavités.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet sur la faune, la flore, les habitats et les conditions écologiques sont globalement positifs. En effet, les travaux de restauration visées par le projet permettront d'améliorer la qualité des eaux, les continuités écologiques et la biodiversité du milieu.

Sous réserve de la bonne application des mesures d'évitement et de réduction, en particulier lors de la phase chantier du projet, ce projet de restauration mérite d'être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7: Mesures d'évitement et de réduction

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vic sur Sullb

le.

26/07/18.

Signature

XAVIER URBAIN

P.O



DESPAQUIS Geoffrey.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

